



liquidation et partage des frais engagés par un époux sur l'immobilier

Par naej, le 15/01/2009 à 11:16

nous sommes en liquidation d'indivision suite à divorce;

nous avons des terrains et des biens immobiliers en commun. et une maison d'habitation qui revient à monsieur, car il en était propriétaire. je n'aurai droit qu'à la récompense.

je dois lui rembourser à moitié, les impôts fonciers qu'il a avancés.

il veut que je partage les frais d'assurance qu'il a supportés pendant + années dans l'attente que la liquidation soit prononcée par le notaire, en ce qui concerne les biens terrains et en ce qui concerne la maison qu'il est censé occuper.

est-ce que je suis obligée de lui prouver que je me suis assurée aussi en lui fournissant les factures de mon assurance ?

est-ce qu'il a l'obligation de partager à moitié ces frais d'assurance si je ne peux pas prouver que je ne me suis pas assurée.?